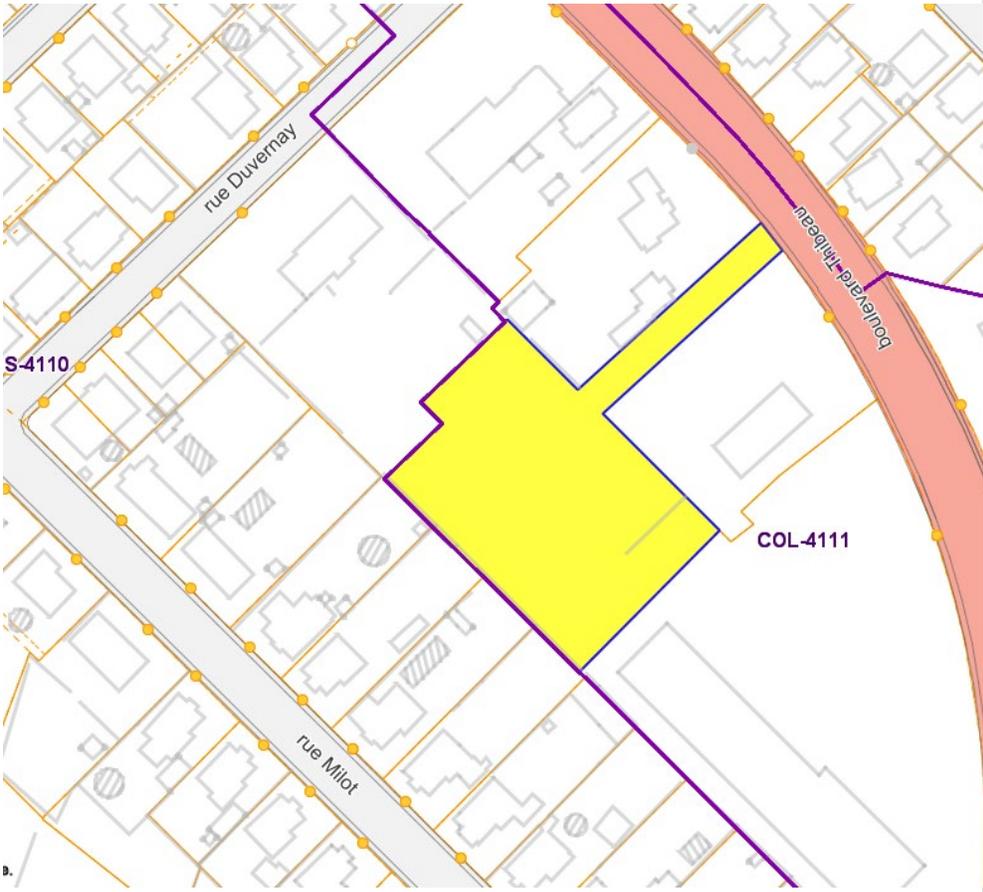


Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

<p>Terrain visé</p>	
<p>Photo du terrain</p>	

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Objet	<p>Autoriser :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'usage H8 (13 à 32 logements) pour un maximum de 24 logements. <p>ainsi que les éléments dérogatoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- un bâtiment d'une hauteur maximale de 3 étages;- un bâtiment d'une hauteur maximale de 14 m;- une distance minimale de 0,70 m entre le stationnement et la ligne de terrain;- aucune porte en façade avant. <p>aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un maximum de 36 cases de stationnement extérieures (ratio de 1,5 case par logements);- L'aménagement de 7 fosses de plantation de mêmes dimensions qu'une case de stationnement, à distance égales l'une de l'autre, le plus possible, le long de la ligne arrière du lot, du côté des résidences unifamiliales isolées de la rue Milot;- La plantation d'une haie, en plus de la clôture exigée au règlement, le long de ladite ligne arrière.
Approbation référendaire	Susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 113, al. 2, par. 3° et 5°